

Newsletter n° 5 • juin 2017



DÉFICIENCE
AUDITIVE



DÉFICIENCE
VISUELLE



DÉFICIENCE
VISUELLE



DÉFICIENCE
MOTEUR



DÉFICIENCE
MENTALE



DÉFICIENCE
D'ÉLOCUTION

Session d'information en ligne - HARKNESS FELLOWSHIP 2018-2019

Le *Commonwealth Fund* attribue une bourse à des professionnels de santé publique à mi-carrière leur permettant de passer jusqu'à douze mois aux Etats-Unis, pour y étudier les pratiques et les politiques de santé. La *Harkness Fellowship in Health Care Policy and Practice* est accordée à tout professionnel - chercheur, responsable politique, clinicien, journaliste, etc. - désireux d'approfondir ses connaissances du système de santé américain.

Les boursiers sont jumelés à des mentors américains pour participer à la structuration d'un système de prestations de soins plus performant. La rédaction d'un rapport ou d'un article de revue est de coutume parmi les candidats. La date limite de dépôt des candidatures pour l'édition 2018-2019 est fixée au **13 novembre 2017**. Le *Commonwealth Fund* organise un **webinar le mercredi 21 juin à 15h**, précisant les modalités de candidatures. Pour vous y inscrire, suivez ce [lien](#).

Handicap : qui et combien ?

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a dans son article 114 proposé de la notion de handicap la définition suivante : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

L'INSEE estime que 11,3 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans vivant en France peuvent être considérées comme handicapées au sens où elles indiquent avoir au moins une limitation fonctionnelle ou une reconnaissance administrative d'un handicap selon l'enquête emploi de 2010. En mars 2017, la DREES a publié une étude sur « Le niveau de vie des personnes handicapées : des différences marquées selon les limitations », qui utilise l'enquête emploi de 2010 de l'INSEE. La Revue française des affaires sociales a consacré son dernier dossier de 2016 à « Handicap, âge et dépendance : quelles populations » dont les éléments de cadrage de Delphine Roy font le point sur ce sujet.

Handicap : travail en établissement et service d'aide par le travail (Esat)

L'Esat (établissement et service d'aide par le travail) est une structure médico-sociale qui offre aux travailleurs handicapés des activités professionnelles et un soutien médico-social et éducatif. Il permet à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée. L'Esat a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés. Il peut parfois disposer d'un foyer d'hébergement pour accueillir les personnes handicapées en dehors de leurs temps d'activité.

Pour être accueillie en Esat, la personne handicapée doit avoir au moins 20 ans et avoir une capacité de travail inférieure à 1/3 de

la capacité de gain ou de travail d'une personne valide ou avoir besoin d'un ou plusieurs soutiens médicaux, éducatifs, sociaux ou psychologiques afin de favoriser son épanouissement personnel et social. Le travail proposé en Esat est adapté selon les handicaps des personnes. Il s'agit souvent d'entretien des espaces verts, de blanchisserie ou de conditionnement pour la distribution.

Parmi les initiatives visant à changer le regard sur le handicap, l'Œuvre de l'Hospitalité du Travail (OHT) de Paris propose dans le cadre de l'accompagnement par le travail un salon de coiffure. Animée par une coiffeuse diplômée, le salon propose les mêmes prestations qu'un salon de coiffure traditionnel. [EN SAVOIR PLUS](#)

Appels à contribution de la RFAS

Mise en place et développement de systèmes de protection sociale en Afrique : un état des lieux

Date limite de soumission au : **30 juin 2017** [EN SAVOIR PLUS](#)

L'économie collaborative et la protection sociale

Date limite de soumission au : **15 octobre 2017**

[EN SAVOIR PLUS](#)

Pour nous proposer un article hors dossier, une note de lecture ou pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter la RFAS par mail rfas-drees@sante.gouv.fr ou par courrier à la *Revue française des affaires sociales*, DREES, 14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP

Brèves



L'édition 2017 est disponible

Le Guide des aides aux enfants handicapés édité par le ministère des Solidarités et de la Santé, en collaboration avec La Documentation française, est destiné aux parents et aux associations d'enfants handicapés. Cette nouvelle édition rend compte des revalorisations des montants des différentes allocations et prestations et décrit les nouveaux dispositifs. Il est disponible dans toutes les librairies et sur le site de la Documentation française.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Le rapport 2016 de l'Observatoire des mines

rend compte d'une augmentation vertigineuse du nombre de victimes de mines antipersonnelles - les industrielles ou de fabrication artisanale - et restes explosifs de guerre.

[EN SAVOIR PLUS](#)

La carte mobilité inclusion

a été créée par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 *Pour une République numérique* conformément à l'engagement pris par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap du 11 décembre 2014. Cette carte unique, sécurisée et moderne, remplace progressivement depuis le 1^{er} janvier 2017, les cartes en format papier délivrées jusqu'alors aux personnes handicapées : les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Premiers résultats de l'enquête Vie quotidienne et santé 2014

Le dossier de la Drees n° 13 de mars 2017 met en évidence une évolution favorable entre 2007 et 2014, avec une moindre perte d'autonomie et une diminution des incapacités chez les seniors vivant à domicile.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Préparation du 4^{ème} Plan Autisme

Le PLFSS 2018 aura pour fil conducteur le soutien aux familles et aux personnes elles-mêmes. Dans ce cadre, une mission a également été confiée à Josef Schovanec, philosophe et écrivain autiste, portant sur la formation, l'insertion et l'activité professionnelles des adultes autistes.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Revalorisation de 25% de l'AAH

Selon le n° 999 de mars 2017 d'*Études et résultats* de la Drees, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) a progressé de 25% entre 2007 et 2012 conformément à l'engagement pris par Nicolas Sarkozy alors président de la République.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Relais

Handicap, Reconnaissance et « Vivre ensemble ». Diversité des pratiques et pluralité des valeurs

La 6^{ème} conférence annuelle d'ALTER - Société européenne de recherche sur le handicap - est organisée les 6 et 7 juillet 2017 par l'université de Lausanne. Elle présentera une large vision de la recherche multidisciplinaire, européenne sur le handicap, selon des dimensions philosophique, sociohistorique et politique. [EN SAVOIR PLUS](#)

L'enjeu d'une offre et d'un accompagnement adaptés dans le secteur des personnes handicapées.

Au 31 décembre 2015, 8500 Français en situation de handicap (adultes et enfants) étaient accueillis en Belgique, notamment en raison d'un manque de structures adaptées en France. Depuis le début de l'année 2016, la mise en place d'un plan de prévention des départs non souhaités a été instaurée pour répondre à l'absence de solutions adaptées en France avec l'appui d'un fond d'amorçage doté de 15 millions d'euros pour 2016. Une seconde tranche de 5 millions d'euros sera mobilisée d'ici la fin de l'année 2017. Afin de concilier les choix convenant le mieux aux familles et la prévention des départs non souhaités en Wallonie, Christian Dubosq, membre de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) appelle à recentrer l'action du plan sur cinq axes : le respect du libre-choix, la coopération plus étroite avec les familles, la coordination entre acteurs, l'intégration accrue des services des aides à domicile dans le dispositif et la garantie de la pérennité du fonds. [EN SAVOIR PLUS](#)

Deuxième schéma national pour les handicaps rares 2014-2018

Ce second schéma s'attachera à mieux prendre en compte l'expertise et les savoirs faire des familles ainsi que la participation et l'appui des associations qui agissent dans le champ du handicap rare. Il poursuivra également les efforts d'organisation et de coordination des réponses au niveau local, régional et national notamment par la création d'équipes relais pour 3,2 millions d'euros. En tout ce seront 33 millions d'euros qui auront permis de financer la mise en place de réponses adaptées à la situation des personnes sur les deux schémas. [EN SAVOIR PLUS](#)

La RFAS reprend les nouveaux signalements de colloques, séminaires, événements, avis de parution de revues, appels à projets dans le champ du social dans sa newsletter. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet par mail : rfas-drees@sante.gouv.fr.

Zoom

Une commune accueillie depuis plus d'un siècle chez l'habitant des patients souffrant de troubles psychiatriques chroniques importants.

L'hôpital interdépartemental spécialisé d'Anay-le-Château dans l'Allier fait bénéficier aux patients souffrant de troubles mentaux d'hébergement en « familles d'accueil thérapeutique ». Tout a commencé en 1892 avec une « colonie familiale » créée par le Docteur Auguste Marie à Dun-sur-Auron. Des familles « nourricières » volontaires, essentiellement des agriculteurs du village, en échange d'une indemnisation, hébergeaient des patients. En 1898, Anay-le-Château, annexe de Dun-sur-Auron, devient autonome. Aujourd'hui, l'établissement public de santé mentale organise de manière importante (540 places) ce type de placement afin d'aider les patients adultes, souffrant de troubles mentaux, à la réinsertion et à la resocialisation et ou à l'autonomisation grâce à l'accueil familial thérapeutique.

Cette lettre vous est proposée
par les ministères sociaux.

